

La Charte des Valeurs Républicaines

Qui sommes-nous ?

Le Printemps Républicain est un mouvement de citoyens libres et indépendants, déterminés à défendre et promouvoir, dans le débat public, la République et ses principes : l'égalité, la laïcité, la fraternité, la solidarité et la liberté.

“ Les défis lancés à la République déchirent chaque jour un peu plus le pacte républicain. ”

Ce socle inaliénable de principes républicains, c'est notre commun, à nous Français. Il nous permet d'être ce que nous sommes en résistant à toutes les tentations, assignations et dérives identitaires, d'où qu'elles viennent. Il nous permet aussi d'envisager un avenir ensemble, au-delà de nos multiples différences et appartenances.

Toute dérive identitaire, qu'elle soit nationaliste ou multiculturelle, est porteuse de lourdes menaces pour les sociétés et les individus.

Les défis lancés à la République déchirent chaque jour un peu plus le pacte républicain. Les identitaires – qu'ils soient islamistes ou suprémacistes – instillent chaque jour un peu plus le poison du différentialisme et du communautarisme dans ce pays. Le racisme, l'antisémitisme et la haine antimusulman peuvent ainsi s'installer durablement. La liberté d'expression et l'universalisme reculent. Le discours victimaire renvoie chacun à une identité qui enferme plutôt qu'elle n'émancipe, et peut conduire au refus de l'intégration, au rejet du commun.

Au fond, tous les identitaires ont un ennemi commun : la République. C'est elle qu'il faut leur opposer, sans relâche. C'est elle que demandent et attendent les Français, elle qui protège tous les citoyens, quelles que soient leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions. Le vrai clivage, aujourd'hui, ne passe pas entre progressistes et populistes : il passe entre les républicains et les identitaires.

“ Cette Charte explicite les valeurs et principes de la République qui sont attachés à la fonction de Maire ou d'élu(e)s [...] et vise à réaffirmer l'importance du principe de laïcité. ”

Pourquoi une charte ?

La Charte des valeurs républicaines, dont les principes sont annexés à ce préambule, s'adresse à l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui sont engagés dans la campagne des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Cette Charte a été élaborée par un ensemble d'acteurs, élus, agents des collectivités ou de l'Etat, professionnels œuvrant au sein de diverses collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national et ce, quelle que soit l'appartenance politique.

“ L'idée républicaine d'émancipation ne peut être désolidarisée de la nécessaire préoccupation en faveur de l'égalité et de la justice sociale. ”

Cette Charte explicite les valeurs et principes de la République qui sont attachés à la fonction de Maire ou d'élu(e)s d'une commune, et vise à réaffirmer l'importance du principe de laïcité, indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République Française. Elle est l'une des conditions essentielles du respect mutuel et de la fraternité. La laïcité, ce n'est ni l'interdiction de la religion ni sa disparition de la vie publique. C'est la religion à sa juste place, ni plus, ni moins. Le vivre en commun presuppose de dépasser les identités particulières afin de participer à la cohésion civique et sociale.

L'idée républicaine d'émancipation ne peut être désolidarisée de la nécessaire préoccupation en faveur de l'égalité et de la justice sociale. Sans un système protecteur, redistributif et solidaire, une solidarité communautariste se développera. Afin de contrer toutes offres communautaires, qu'elles soient d'ordre social, scolaire ou juridique de la part de groupes religieux, les moyens matériels et humains doivent être en accord avec les exigences de valeurs communes.

La République, ce sont ses services publics qui la font exister, et ceux qui l'incarnent au plus près de nos concitoyens, les fonctionnaires et les élus sont en première ligne. Parce que nous savons que l'action politique, volontariste et claire, peut changer la donne, nous appelons tous les candidats respectueux des valeurs républicaines à s'unir dans le respect de la digne lutte contre toutes formes de discriminations, d'assignations, de clientélisme ou de communautarisme qui n'ont que trop affaibli la cohésion nationale.

Pour ce faire, les citoyens engagés dans la campagne des élections municipales de 2020 sont invités à prendre part à la construction de notre commun et à respecter l'ensemble des 12 principes de la Charte énoncés ci-après.

Le Printemps Républicain se réserve la faculté de soutenir les listes candidates signataires de la Charte

Le Printemps Républicain se réserve le droit de refuser ou de dénoncer la signature d'un candidat ou d'une liste qui ne respecte pas les principes énoncés dans la Charte.

La Charte des Valeurs Républicaines

12 engagements pour faire vivre la République au quotidien

Exemplarité du rôle de l'élu

1. Refus de toutes alliances identitaires

Nous, citoyens attachés aux valeurs de la République, sommes engagés à faire barrage aux listes du rassemblement national ainsi qu'à toutes formations non-républicaines pouvant présenter un risque d'entrisme, de communautarisme ou de préférence identitaire, culturelle ou religieuse.

Il est de notre devoir de citoyens engagés dans la vie de la cité, de veiller à ce que l'ensemble des candidat(e)s présents sur la liste des premiers et deuxième tours soient en accord avec les valeurs républicaines contenues dans cette charte.

2. Lutte contre le communautarisme

Face à la montée en puissance d'affirmations et de demandes politiques et sociales, dites « culturelles », formulées à partir de critères d'identification de leurs membres, de nature ethnique, raciale, sexuelle ou encore religieuse, notre action s'inscrira dans l'attachement au commun républicain.

Nous, citoyens attachés aux valeurs de la République, refusons de participer à un séparatisme culturel en s'appuyant sur la victimisation ou l'achat de la paix sociale auprès des associations, militants, responsables religieux, associatifs ou communautaires.

3. Lutte contre le clientélisme et la corruption

Le clientélisme et à fortiori la corruption ou l'échange personnalisé d'argent par des élus de la République n'ont que trop compromis la confiance dans notre pacte républicain. Nous, citoyens engagés, refusons clairement que l'attribution d'une subvention, d'un emploi, d'un logement, d'un service personnalisé, d'une place en crèche, de locaux ou encore d'une place dans l'équipe municipale, servent de monnaie d'échange à des fins électoralistes au détriment de l'intérêt collectif.

Veiller à l'égalité des droits

4. Justice sociale

Il n'y a pas de République sans citoyenneté et pas de citoyenneté sans solidarité.

Nous, citoyens attachés à la justice sociale, souhaitons concentrer les moyens publics sur les zones et les populations les plus défavorisées.

A cet égard nous ne faisons pas de distinction entre les précarités. Qu'elles proviennent de milieux péri-urbains ou de zones rurales, qu'elles concernent des étudiants ou des seniors, la solidarité est la pierre angulaire de la promesse républicaine vers celles et ceux qui sont le plus éloignés de la République et du lien social.

L'idée républicaine d'émancipation est une préoccupation pour l'égalité qui nécessite que nous consolidions nos efforts sur l'école et plus globalement sur l'ensemble des services publics. La lutte contre les extrêmes, le communautarisme, et, au-delà contre la pauvreté ou la relégation sociale, passe par le sauvetage de nos services publics.

5. Égalité entre les femmes et les hommes

En plus de la nécessaire lutte pour les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes, nous en appelons au principe d'égalité. Le principe d'égalité consiste à instaurer un cadre commun de lois, de coutumes et de modes de vie qui, par delà les différences, fait fi des préjugés différentielistes, qu'ils soient de nature raciste, sexiste, culturelle ou sociale et permet à tout individu d'exercer son autonomie de corps et d'esprit. En tant que citoyens attachés aux valeurs d'égalité, nous sommes conscients qu'au travers du refus de la mixité à l'école, au guichet d'une mairie, à la piscine, se joue la question de l'égalité. Pour que les droits des femmes ne soient plus une

variable d'accommodement du principe de laïcité, réaffirmons les principes de l'universalisme et du commun contre les particularismes.

6. Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti LGBT

Les identitaires ont un ennemi commun : la République. C'est elle que demandent et attendent les Français, elle qui protège tous les citoyens, quelles que soient leur origine, leur orientation sexuelle ou leurs convictions. Pour que les droits républicains soient rétablis partout où la puissance publique s'est désengagée. Faire respecter l'Etat de droit passe par la nécessaire lutte contre la haine de l'autre, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT. Face au dévoiement d'une partie de la lutte antiraciste, devenue relativiste et essentialiste, à l'importation du conflit israélo-palestinien à des fins clientélistes, ou encore la passivité de certains élus face à ces mécanismes de violences, nous opposons le devoir d'alerte et de protection de l'ensemble de nos concitoyens.

Veiller au strict respect de la laïcité au quotidien

7. Service public laïque

Si la laïcité est attaquée par les identitaires, le vrai problème est qu'elle soit de moins en moins défendue. Au nom du « vivre ensemble », certains élus ou agents municipaux ont favorisé l'immixtion du religieux dans les affaires de la cité. On ne compte plus les cas d'atteinte à la laïcité ; administrations de « guichets », restauration scolaire, accueils de loisirs, équipements sportifs, transports, cimetières, établissements médico-sociaux, CCAS, etc. Ces incidents visent à fissurer nos règles de vie en commun et à asseoir la primauté de la règle religieuse sur la règle républicaine. Devant cette situation inacceptable, nous, citoyens soucieux du respect des principes et des valeurs de la laïcité, défendons l'universalisme contre le communautarisme et sommes disposés à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les règlements municipaux qui s'imposent (charte de la laïcité dans la fonction publique).

8. Laïcité et partenaires éducatifs

C'est au cœur de l'école que se construit une société laïque. L'école laïque est en ce sens un des piliers de la République. Ce n'est donc pas un hasard si de nouveaux enjeux en matière de laïcité ont émergé au sein de l'institution scolaire. Considérant que la commune est garante de la laïcité sur les temps méridiens et péri-scolaires, que la gestion du bâti est une compétence de la commune, nous sommes conscients que c'est dans le cadre d'un travail partenarial étroit, avec les partenaires éducatifs, que nous renforcerons les acquis autour de la laïcité. C'est pourquoi nous, citoyens attachés aux valeurs de l'école républicaine, sommes déterminés à nous associer pleinement à la réflexion partenariale, que ce soit au travers des projets éducatifs de territoires, du travail sur la copartérialité, des cours de philosophie, de l'apprentissage de la laïcité et du fait religieux et des valeurs de la République ou encore l'aménagement des espaces scolaires (mixité dans les cours d'école et espaces partagés,). De la même manière, un travail soutenu avec les collèges et lycées doit être facilité afin de déetecter les mécanismes qui peuvent conduire à la radicalisation chez les jeunes, ou à la diffusion du conspirationnisme.

9. Laïcité et tissu associatif

Les associations constituent un maillon indispensable du corps social. Mais toutes ne sont pas des interlocutrices de même nature. Les élus doivent entretenir

avec les cultes des relations en accord avec les principes de la laïcité. Le prêt de salles ou d'équipements municipaux fournis gracieusement pour une activité devenue culturelle correspond à l'octroi de subventions à un culte, ce qui est illégal.

A fortiori, les stratégies de contournements doivent nous inciter à plus de vigilances. Que ce soit dans le cadre d'une activité sportive ou de soutien scolaire, la nature même du contenu doit être questionnée. Nous, citoyens attachés à la liberté d'association, nous engageons à la clarté dans les décisions qui seront prises (délivrances de permis de construire, subventions, équipements municipaux) et veillerons à mobiliser de nouveaux outils pour une juste application des principes républicains (charte de la laïcité).

Faire vivre les valeurs de la République

10. Instances de suivi et chartes de la laïcité

Pour veiller à l'application des principes de la laïcité et plus globalement des valeurs de la République il est possible de mobiliser des outils pédagogiques et citoyens. Tant dans la mise en place d'instances de suivi telles que la création d'un « Conseil des valeurs républicaines », que dans l'application des Chartes de la laïcité existantes à divers niveaux (fonction publique, éducation nationale) ou dans la rédaction de chartes par les agents et les élus eux-mêmes à des fins pédagogiques (positionnement des agents, liens avec les associations).

Nous, citoyens engagés en faveur de notre commun, sommes déterminés à faire entrer la transparence dans la prise de décision et à veiller à une application efficiente des principes républicains.

11. Formation des élus et des agents

Les premières lignes de la République, qu'elles soient agents de « guichets », animateurs du périscolaire, ou élus, ont un devoir de neutralité. Les agents publics ne peuvent manifester dans l'exercice de leur fonction, aucune conviction ou croyance. De manière générale, les manifestations liées à la religion dans les services publics sont interdites. Mais face à la mutation des formes d'atteintes à la laïcité, nous, citoyens attachés au respect des règles de la laïcité, devons encourager le dialogue et la remontée d'informations. Des formations autour du respect des valeurs républicaines ou plus spécifiquement sur la laïcité sont une garantie de la compréhension de la règle commune. Pour aller plus loin, la formalisation par les agents d'une charte, la désignation de référents laïcité dans les services permettent de faire vivre la République au quotidien.

12. Diversification du commerce local

L'espace public comme les commerces représentent des enjeux dans la crise identitaire sur fond d'appropriation géographique d'un territoire. Veiller à la diversification des commerces participe à l'appropriation par toutes et tous des lieux de partage qui sont aussi des lieux du commun. Les outils ne manquent pas : encadrer notamment la prolifération de commerces communautaires ; que ce soit par l'encadrement des destinations commerciales et leurs pratiques, la préemption de murs ou de baux commerciaux, la requalification commerciale dans le cadre d'une rénovation urbaine.

Nous, citoyens attentifs à la place de toutes et tous, sommes déterminés à ce que l'établissement des lieux de vie d'une commune ne se fasse pas au détriment de la place des femmes dans les commerces, ni de qui que ce soit, et ce, quel qu'en soit la raison ou le lieu.

Date et lieu

Signature